

RÈGLEMENT VTT

TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS VTT



SAISON 2016

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	PARTICIPATION	3
3.	COMPTAGE DES POINTS	3
4.	CLASSEMENT	4
5.	MAILLOT	5
6.	OBLIGATION DES TEAMS	5
7.	ESPACE TEAM	5
8.	ANNEXE 1	6
	<i>Dotations : Trophée de France des Teams classement final</i>	<i>6</i>
9.	ANNEXE 2	7
	<i>Cross-Country & Trial : Barème d'attribution & grille de points</i>	<i>7</i>
10.	ANNEXE 3	8
	<i>Descente : Barème d'attribution & grille de points</i>	<i>8</i>
11.	ANNEXE 4	9
	<i>Team de Division Nationale : critères de labellisation</i>	<i>9</i>
12.	ANNEXE 5	10
	<i>Team de marque : critères de labellisation</i>	<i>10</i>

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition le "**TROPHÉE DE FRANCE DES TEAMS VTT**". Ce Trophée se déroulera sur l'ensemble des coupes de France VTT ainsi que du championnat de France de VTT de la saison 2016.
- 1.2 Toute structure qui prend part à ce trophée compétition est censée connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Le Trophée de France des Teams est ouvert à tous les Teams officiellement enregistrés et labellisés par la Fédération Française de Cyclisme pour l'année en cours et ayant réglé leurs droits.
- 2.2 Pour qu'un Team soit enregistré et labellisé, il devra répondre aux critères de la labellisation dans sa catégorie (soit Team de Division Nationale, soit Team de Marque), comme détaillés en Annexe 4 et 5.
- 2.3 Les dossiers de candidature pour être enregistrés et labellisés devront être transmis dans les conditions et les délais impartis, qui seront indiqués dans le dossier de labellisation pour la saison suivante. Dans le cas des transmissions de dossier non-conformes, les teams seront pénalisés des manières suivantes :
 - Dossier en retard : - 400 points
 - Dossier incomplet : - 200 points
- 2.4 Aucun dossier ne sera accepté en cours de saison.
- 2.5 Chaque team devra déposer au moment de la création de son équipe la liste nominative des coureurs engagés. Chaque Team ne pourra compter que 20 coureurs maximum (coureurs minimum selon le type de structure). Ils devront être licenciés à la Fédération Française de Cyclisme pour les Divisions Nationales.
- 2.6 Dès que la labellisation sera officialisée sur le site de la Fédération Française de Cyclisme, l'inscription au classement des Teams sera effective. Cette inscription sera gratuite.
- 2.7 L'appellation des Teams régulièrement engagés sera mentionnée à la suite des noms des coureurs en faisant partie les documents officiels (communiqués, listes de départ et feuilles de résultats) des épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams.
- 2.8 Afin d'obtenir le label l'Union Cycliste Internationale, une structure française doit obligatoirement être au préalable labellisée par la Fédération Française de Cyclisme. Tout Team labellisé par la Fédération Française de Cyclisme, répondant aux critères demandés, peut faire acte de candidature auprès de l'Union Cycliste Internationale. Le dossier spécifique Union Cycliste Internationale sera transmis directement à l'Union Cycliste Internationale, avec une copie à la Fédération Française de Cyclisme.

3. COMPTAGE DES POINTS

- 3.1 En référence aux annexes 2 et 3, un barème spécifique d'attribution des points selon la discipline et la catégorie sera utilisé pour chaque épreuve.
- 3.2 Afin de garantir l'équité entre les Teams de spécialités différentes, chaque année un coefficient d'ajustement sera appliqué à l'un des barèmes spécifiques (XC/TRIAL ou DESCENTE).

Le coefficient sera calculé en fonction du nombre d'épreuves organisées par discipline durant une saison, et par conséquent en fonction du nombre total de points qu'il est possible de marquer au cours de la saison.

Le calcul du coefficient ne prendra pas en compte les épreuves Trial, afin de favoriser les équipes spécialisées dans cette discipline et les structures mixtes qui intégreraient des Trialistes dans leur effectif.

Pour la saison 2016, le coefficient sera de : **1.129** et il sera appliqué au barème **DESCENTE**

3.3 Les épreuves prises en compte seront les Championnats de France de VTT 2016 XC/DH/TRIAL ainsi que chacune des manches de Coupe de France de VTT 2016

Pour la Descente seul comptera la manche finale, les manches de placement ne compteront pas

3.4 Seront retenus et comptabilisés tous les points obtenus dans les divers classements par épreuve cités dans l'annexe par tout compétiteur d'un Team régulièrement engagé.

3.5 La comptabilisation des points marqués par les meilleurs coureurs de chaque Team, toutes disciplines confondues, se fera de la manière suivante :

- **10 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Cross-Country/Trial**
- **4 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Descente**

4. CLASSEMENT

4.1 Seuls les Teams Officiels régulièrement engagés apparaîtront sur les résultats des épreuves comptant pour le « TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS ».

4.2 Des classements spécifiques Teams, seront réalisés et présentés comme tel dans tous les communiqués de presse et dans les documents produits pour l'information générale.

4.3 Les classements spécifiques seront tenus dans les catégories suivantes :

- classement des Teams de Division Nationale 1 (toutes disciplines confondues)
- classement des Teams de Division Nationale 2 (toutes disciplines confondues)
- classement des Teams de Division Nationale 3 (toutes disciplines confondues)
- classement des Teams de Marque (cross-country et trial)
- classement des Teams de Marque (descente)

4.4 Le classement général du Trophée de France des Teams sera effectué par l'addition des points obtenus par les Teams, au classement du Trophée de France des Teams de toutes les épreuves effectivement organisées.

4.5 En cas de cessation d'un Team pour l'année en cours, le nombre de points marqués restera en l'état à la date officielle de cessation et les compétiteurs ne comptabiliseront plus de points à partir de cette date.

4.6 Après la dernière épreuve comptant pour le Trophée de France des Teams, un classement scratch à partir du nombre de points gagnés sur l'ensemble de la saison, sera réalisé pour les Divisions Nationales (DN1, DN2 et DN3), afin de déterminer le niveau auquel appartiendra chaque Team la saison suivante.

En fonction de ce classement scratch les Teams seront répartis par niveau de la manière suivante en année N+1 (cf annexe 3) :

- DN1 N+1 : Teams classés de la 1^{ère} à la 8^{ème} place
- DN2 N+1 : Teams classés de la 9^{ème} à la 20^{ème} place
- DN3 N+1 : Teams classées au-delà de la 20^{ème} place et équipes nouvellement créées

4.7 Un Team de DN qui ne continuerait pas la saison suivante ne sera pas remplacés par le Team qui suit dans le classement scratch.

5. MAILLOT

- 5.1 Les tenues des coureurs devront être uniformes pour l'ensemble du team durant toute l'année et identique à la maquette du maillot transmise avec le dossier de candidature à la Fédération Française de Cyclisme lors de la période de labellisation
- 5.2 Un maillot de Team de marque ne peut en aucun cas correspondre à un maillot de club FFC déjà existant et déposé
- 5.3 Le non port du maillot officiel du Team entraînera la perte des points du coureur pour son team (sauf dans le cadre d'une sélection officielle régionale ou départementale). A la deuxième infraction constatée, le coureur sera retiré de l'effectif du Team.
- 5.4 Dans le cadre d'une sélection en Equipe de France, seuls les Teams affiliés à l'UCI bénéficient d'un espace de 64 cm² sur le devant du maillot.

6. OBLIGATION DES TEAMS

- 6.1 Les Teams n'auront pas la possibilité de commercialiser des produits sur leur emplacement. En outre, cette démarche commerciale pourra faire l'objet d'un accord de partenariat soit avec la Fédération Française de Cyclisme, soit avec l'organisateur sur un autre emplacement réservé à cet effet.

7. ESPACE TEAM

- 7.1 Les teams seront placés sur le site des compétitions dans l'espace team A, par ordre de niveau dans les conditions suivantes (du plus favorable au moins favorable) :
 - Teams ELITE UCI,
 - Teams UCI
 - Teams de Marque
 - DN1
 - DN2
- 7.2 Lorsque la configuration le permettra un espace Team B, sera mis en place pour les DN3

8. ANNEXE 1

Dotations : Trophée de France des Teams classement final

Montant général des prix 9000 €

Teams Marque scratch Cross-Country/Trial 2700 €

1 ^{er}	1 500 €
2 ^e	800 €
3 ^e	400 €

Teams Marque Descente 2700 €

1 ^{er}	1 500 €
2 ^e	800 €
3 ^e	400 €

Teams DN1 2700 €

1 ^{er}	1 500 €
2 ^e	800 €
3 ^e	400 €

Teams DN2 900 €

1 ^{er}	500 €
2 ^e	250 €
3 ^e	150 €

9. ANNEXE 2

Cross-Country & Trial : Barème d'attribution & grille de points

Grille de points XC/TRIAL :

	GRILLE 200	GRILLE 160	GRILLE 120	GRILLE 90
1	200	160	120	90
2	190	150	110	80
3	180	140	100	70
4	170	130	90	60
5	160	120	80	50
6	156	116	76	40
7	152	112	72	36
8	148	108	68	32
9	144	104	64	28
10	140	100	60	24
11	138	98	58	20
12	136	96	56	18
13	134	94	54	16
14	132	92	52	14
15	130	90	50	12
16	128	88	48	10
17	126	86	46	8
18	124	84	44	6
19	122	82	42	4
20	120	80	40	2
21	118	78	38	
22	116	76	36	
23	114	74	34	
24	112	72	32	
25	110	70	30	
26	108	68	28	
27	106	66	26	
28	104	64	24	
29	102	62	22	
30	101	61	21	
31	100	60	20	
32	99	59	19	
33	98	58	18	
34	97	57	17	
35	96	56	16	
36	95	55	15	
37	94	54	14	
38	93	53	13	
39	92	52	12	
40	91	51	11	
41	90	50	10	
42	89	49	9	
43	88	48	8	
44	87	47	7	
45	86	46	6	
46	85	45	5	
47	84	44	4	
48	83	43	3	
49	82	42	2	
50	81	41	1	

Niveaux de valeur :

Niveaux	Catégories	Grilles/Nbre coureurs
Niveau 1	Elite Hommes	200/40
	Elite Espoirs	200/40
BASE 200 points	Trial Elite	200/15
	Dames Scratch	160/20
Niveau 2	Junior Hommes	160/50
	XCE Hommes	160/16
BASE 160 points	Trial Expert	160/10
	Cadets	120/50
Niveau 3	Junior Dames	120/20
	Master Scratch	120/30
BASE 120 points	Open Scratch	120/30
	Relai des teams	120/20
Niveau 4	XCE Dames	90/16
	Cadettes	90/20
BASE 90 points	Open Dames	/
	Trial National	90/10
	Trial R1	90/10
	Trial Dames	90/10

10. ANNEXE 3

Descente : Barème d'attribution & grille de points

Selon le point 3.2, application d'un coefficient de 1.129 sur les grilles de points Descente

Grille de points Descente :

	400/100	400/30	400/10	240/10
1	400	400	400	240
2	380	360	360	230
3	362	340	340	220
4	346	320	320	210
5	334	300	300	200
6	324	280	280	192
7	316	260	260	184
8	308	240	240	176
9	300	230	230	168
10	294	220	220	160
11	288	210		
12	282	200		
13	276	192		
14	270	184		
15	264	176		
16	260	168		
17	256	160		
18	252	152		
19	248	144		
20	244	136		
21	240	128		
22	236	120		
23	232	114		
24	228	108		
25	224	104		
26	220	100		
27	216	96		
28	212	92		
29	208	88		
30	204	84		
31	200			
32	196			
33	192			
34	188			
35	184			
36	180			
37	176			
38	172			
39	168			
40	164			
41	160			
42	156			
43	152			
44	148			
45	144			
46	140			
47	136			
48	132			
49	128			
50	124			
51	120			
52	116			
53	112			
54	108			
55	104			
56	100			
57	96			
58	92			
59	88			
60	84			
61	80			
62	78			
...				
100	2			

Niveaux de valeur :

Niveaux	Catégories	Grilles/Nbre coureurs
Coupes et Championnat de France Descente	Scratch Hommes	400/100
	Scratch Dames	400/30
Coupe de France de Descente Sprint	Hommes	400/10
	Juniors	240/10

11. ANNEXE 4

Team de Division Nationale : critères de labellisation

TABLEAU OFFICIEL DES TEAMS VTT FFC 2016 DIVISIONS NATIONALES 1, 2, 3 (*)			
	TEAM DN1 VTT	TEAM DN2 VTT	TEAM DN3 VTT
RÉPARTITION	Equipes classées de la 1 ^{ère} à la 8 ^{ème} place du Trophée de France des Teams DN 2015	Equipes classées de la 9 ^{ème} à la 20 ^{ème} place du Trophée de France des Teams DN 2015	Equipes classées au-delà de la 20 ^{ème} place du Trophée de France des Teams DN 2015 ou équipes nouvellement créées en 2016
EFFECTIF	8 coureurs minimum, 20 coureurs maximum	6 coureurs minimum, 20 coureurs maximum	
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (minimum requis)	2 féminines (quelle que soit la catégorie) 4 coureurs âgés de moins de 23 ans	1 féminine (quelle que soit la catégorie) 2 coureurs âgés de moins de 23 ans	Aucune contrainte particulière
ÂGE MINIMUM DES COUREURS	15 ans : cadet 1		
TYPE DE LICENCE	1 ^{ère} catégorie - 2 ^{ème} catégorie - 3 ^{ème} catégorie - Junior - Jeune (cadet uniquement)		
BUDGET	Transmission du bilan financier 2015 - Transmission du budget prévisionnel 2016 avec programme d'activité		
RÉFÉRENT TECHNIQUE	Licencié FFC Cadre Technique National titulaire d'un Brevet d'Etat (option VTT), ou BEESAC, ou DEJEPS, ou BF3 VTT, ou Entraîneur Club Expert 1 cadre technique en sus au-delà de 10 coureurs (minimum BF3 VTT)		
MÉDECIN	Obligatoire et licencié à la Fédération Française de Cyclisme		
LICENCE DES COUREURS	Coureurs licenciés obligatoirement dans le club FFC correspondant (si la DN représente un club), dans le comité départemental concerné (si la DN est l'émanation d'un comité départemental) ou dans le comité régional concerné (si la DN est l'émanation d'un comité régional)		
NOM DU TEAM	Identique au nom du club FFC (si DN club), libre mais doit comporter le nom du département (si la DN est l'émanation d'un comité départemental) ou le nom de la région (si la DN est l'émanation d'un comité régional)		
STAGE	Programme de stage pour les coureurs		
ECOLE VTT	Posséder une école de vélo labellisée FFC (dans le club ou dans l'un des clubs représentés)		
ORGANISATION	Organiser au moins une compétition VTT, de préférence " <i>Trophée Régional des Jeunes Vététistes</i> "		
FORMATION	Validation d'une journée de formation continue pour l'encadrement		
ARBITRE	Avoir un arbitre ayant la qualification VTT (niveau "régional" minimum)		
PORT DU MAILLOT	Port du maillot de la DN conforme au modèle déposé lors de la demande de labellisation 2016 obligatoire dans toutes les épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams		
EMPLACEMENT ESPACE TEAMS	Accès à l'espace Teams "A" surface maximum autorisée 60 m ²		Accès à l'espace Teams "B" surface maximum autorisée 50 m ²
AFFILIATION FFC	1.250 €	750 €	700 €

(*) les clubs, les comités départementaux et les comités régionaux sont les seules structures habilitées à créer des structures de Division Nationale

12. ANNEXE 5

Team de marque : critères de labellisation

TABLEAU OFFICIEL DES TEAMS VTT FFC 2016 MARQUE ELITE et MARQUE (*)

	TEAM VTT XC/TRIAL MARQUE	TEAM VTT DH MARQUE
EFFECTIF	3 coureurs minimum, 20 coureurs maximum	2 coureurs minimum, 20 coureurs maximum
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (minimum requis)	3 coureurs inscrits sur la liste Elite DTN 2015 (homme ou dame)	1 coureur inscrit sur la liste Elite DTN 2015 (homme ou dame)
ÂGE MINIMUM DES COUREURS	Effectif FFC : 15 ans : cadet 1 - Effectif UCI : 17 ans : junior 1	
TYPE DE LICENCE	1 ^{ère} catégorie - 2 ^{ème} catégorie - 3 ^{ème} catégorie (uniquement moins de 23 ans) - Junior - Jeune (cadet uniquement)	1 ^{ère} catégorie - 2 ^{ème} catégorie - 3 ^{ème} catégorie - Junior - Jeune (cadet uniquement)
BUDGET	Transmission du bilan financier 2015 - Transmission du budget prévisionnel 2016 avec programme d'activité	
RÉFÉRENT TECHNIQUE	Licencié FFC Cadre Technique National titulaire d'un Brevet d'Etat (option VTT), ou BEESAC, ou DEJEPS BF3 VTT, ou entraîneur Club Expert - 1 cadre technique en sus au-delà de 10 coureurs (minimum BF3 VTT)	
MÉDECIN	Obligatoire et licencié à la Fédération Française de Cyclisme	
LICENCE DES COUREURS	Coureurs licenciés obligatoirement dans un club FFC ou dans une fédération affiliée à l'UCI (coureurs étrangers sans limite de nombre)	
NOM DU TEAM	Libre - 3 mots seulement sans le mot TEAM	
STAGE	Programme de stage pour les coureurs	
PORT DU MAILLOT	Port du maillot de la structure conforme au modèle déposé lors de la demande de labellisation 2016 obligatoire dans toutes les épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams	
EMPLACEMENT ESPACE TEAMS	Accès à l'espace Teams - Surface maximum autorisée 50m ² à 60m ² en fonction du classement	
AFFILIATION FFC	1 300 €	1 300 €